



**CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DE LA PREVOYANCE SOCIALE
C.I.PRES**

**DIX-SEPTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

GENEVE, LE 10 JUIN 2011

**COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES
MINISTRES**

Le Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a tenu sa 17^{ème} session extraordinaire le 10 juin 2011 à Genève (SUISSE), sous la Présidence du Professeur Robert NKILI, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du Cameroun, Président en exercice du Conseil des Ministres de la CIPRES.

Le Conseil des Ministres a vivement salué le retour de la Guinée Equatoriale, représentée au niveau ministériel pour la reprise de sa participation aux activités de la Conférence.

Le Conseil des Ministres a été honoré de la présence de Monsieur ASSANE DIOP Directeur Exécutif du Bureau International du Travail (BIT) chargé de la protection sociale qui a fait une communication sur le projet dénommé « socle de la protection sociale » développé par le BIT et sur les perspectives et opportunités qui s'offrent au continent Africain dans ce domaine, au regard des objectifs du millénaire pour le développement.

Après avoir relevé la contribution efficace des Experts Africains lors des travaux de la 100^{ème} session du BIT, qui a permis la prise en compte des priorités africaines en matière de protection sociale dans le projet du BIT, il a salué le rôle joué par la CIPRES dans le domaine de la protection sociale en Afrique.

A cet effet, il a invité la CIPRES à s'ouvrir aux autres Etats Africains non francophones afin qu'elle devienne un instrument régional efficace pour la réalisation des objectifs de protection sociale en Afrique.

Enfin, il a assuré la CIPRES de la disponibilité du BIT à l'accompagner dans la mise en œuvre des réformes envisagées dans le cadre de l'audit institutionnel dont l'un des objectifs est l'élargissement de la Conférence aux autres pays Africains.

Après cette communication, les travaux du Conseil se sont poursuivis avec l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

A l'issue de cette session, le Conseil a pris les décisions suivantes :

1. Examen et adoption du rapport d'activités de l'exercice 2010 du Secrétaire Permanent

Le Président du Comité d'Experts a présenté les conclusions du Comité sur ce point.

Prenant en compte lesdites conclusions, le Conseil a félicité le Secrétaire Permanent et a adopté le rapport d'activités de l'exercice 2010.

Il a exhorté les organismes de prévoyance sociale à produire les informations nécessaires à la confection de la seconde partie du rapport annuel 2010 au plus tard le 30 juin 2011 pour ce qui concerne les informations financières et comptables conformément à la décision n° 65/CM/CIPRES du 08/02/2001 et le 31 août 2011 pour les données statistiques.

Par ailleurs, le Conseil a été informé de la ratification par la République du Congo, de la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale. Il a félicité le Congo et a invité les Etats qui n'ont pas encore ratifié la Convention à poursuivre les diligences nécessaires à l'accomplissement de cette formalité.

Concernant la proposition du Comité d'Experts relative à l'organisation d'une rencontre des pays ayant ratifié la Convention Multilatérale de Sécurité Sociale en vue d'examiner les modalités pratiques de sa mise en application entre eux, le Conseil a autorisé sa tenue.

Le Conseil a en outre noté avec satisfaction, la finalisation du film institutionnel de la CIPRES et la mise à disposition des supports de ce film (DVD et DVCAM) aux Etats membres pour diffusion.

Toutefois, le Conseil a souhaité qu'à l'avenir, le choix des sites de réalisation des films de la CIPRES soit élargi à l'ensemble des Etats membres.

2. Examen et adoption du rapport du Commissaire aux Comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Le Conseil a approuvé les Comptes de l'exercice 2010 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Permanent et à l'Agent Comptable pour la gestion 2010.

Il a félicité le Secrétaire Permanent pour les résultats obtenus, caractérisés par une amélioration constante des produits de l'exercice.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a instruit le Secrétaire Permanent de procéder au placement d'une partie des liquidités disponibles dans les comptes ouverts auprès des Banques Centrales, en dépôts à terme (DAT) dans une banque primaire.

Par ailleurs, concernant les recommandations du Commissaire aux Comptes relatives au renforcement du contrôle interne au niveau du Secrétariat Permanent, le Conseil a instruit le Secrétaire Permanent de procéder à leur mise oeuvre. Il a en outre instruit le Président de la Commission de Surveillance de procéder à leur analyse et de lui adresser un rapport circonstancié sur cette question lors de sa prochaine session ordinaire prévue en 2012 en République Centrafricaine.

3. Examen et adoption du rapport sur l'Audit Institutionnel

Le Conseil, après avoir pris connaissance du rapport des conclusions consensuelles du Comité d'Experts obtenues sur l'ensemble des points du rapport d'audit, a adopté ledit rapport.

En vue de procéder à la mise en œuvre des innovations issues des travaux d'audit qui entraîneront la modification de certaines dispositions du traité et de ses textes d'application, le Conseil a instruit la Commission de Surveillance et le Secrétariat Permanent de mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer les projets de textes subséquents qui lui seront soumis.

Le Conseil a par ailleurs recommandé que ce groupe de travail réfléchisse également sur toutes les questions d'ordre pratique, organisationnel et financier susceptibles de faciliter la mise en œuvre des conclusions de l'audit institutionnel.

4. Renouvellement des mandats des membres de la Commission de Surveillance

Le mandat des certains commissaires étant arrivé à expiration, et au vu des propositions des Etats membres à lui soumises, le Conseil a nommé, conformément aux dispositions des articles 10 du Traité et 2, 3, 4, 7, 9 des Statuts de la Commission de Surveillance de Prévoyance Sociale, les

personnalités suivantes en qualité de membres de la Commission, pour un mandat de cinq (05) ans.

Pour l'Afrique de l'Ouest

- **M. Idrissa ZAMPALEGRE (membre titulaire**, au titre des personnalités ayant exercé des responsabilités dans le secteur de la prévoyance sociale) ;
- **M. DIAKITE MAMADOU (membre suppléant** au titre des personnalités ayant exercé des responsabilités dans le secteur de la prévoyance sociale) ;
- **M. Babacar THIAM (membre suppléant** au titre des personnalités représentant l'ensemble des administrations nationales de tutelle de la Prévoyance Sociale).

Pour l'Afrique Centrale

- **Mme Denise Honorée EPEE née KOTTO MOYEMA (membre titulaire**, au titre des personnalités ayant exercé des responsabilités dans le secteur de la prévoyance sociale) ;
- **M. MAHAMAT ADAM (membre suppléant** au titre des personnalités ayant exercé des responsabilités dans le secteur de la prévoyance sociale).

Au titre de la coopération technique régionale ou internationale

Le Conseil a instruit la Commission de Surveillance de procéder à des consultations auprès du Bureau International du Travail (BIT), de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) de France et des institutions régionales sœurs afin de lui soumettre des propositions.

Au titre des membres siégeant sans voix délibérative

- représentant des Banques Centrales : **Monsieur Ismaïla DEM** de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;

5. Information relative à la signature de la Convention de partenariat entre la CIPRES et la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) de France

Le Conseil a été informé de la signature, le 30 avril 2011 au siège de la CIPRES à Lomé, de la convention de partenariat entre la CIPRES et la CCMSA de France conformément à sa décision N°297/CM/CIPRES du 25 février 2011.

Il a noté avec satisfaction, l'organisation à Cotonou (Bénin) du 02 au 06 mai 2011, d'un séminaire de formation des cadres des Organismes de Prévoyance Sociale, portant sur la gestion des ressources humaines, dans le cadre dudit partenariat.

Le Conseil a exhorté le Secrétaire Permanent à poursuivre l'exécution de cette convention qui contribue au renforcement des capacités des personnels des Organismes de Prévoyance Sociale et des Inspecteurs de la CIPRES.

6. Point sur la situation des contributions des Etats membres aux budgets de la Conférence.

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de leurs contributions.

Soucieux d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, le Conseil a invité les Etats membres ayant des arriérés de paiement, à prendre toutes les mesures utiles pour les apurer.

Par ailleurs, le Conseil a félicité la République Centrafricaine pour les efforts consentis qui ont abouti à l'apurement de ses arriérés.

7. Information sur l'organisation du 20^{ème} anniversaire de la CIPRES par la République du Congo

Le Conseil a été informé de l'acceptation par la République du Congo d'organiser en 2013, les festivités marquant le 20ème anniversaire de la Conférence en marge de la 18ème session ordinaire du Conseil. Il s'est réjouit de la disponibilité de la République du Congo et a adressé ses félicitations aux Autorités de ce pays.

En vue de la réussite de cet évènement, le Conseil a exhorté les Etats membres et les organes de la Conférence à prêter leur assistance à la République du Congo.

8. Divers

Au titre des divers, le Conseil a relevé la nécessité d'organiser une rencontre entre l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale (IRPS) et les Organismes de Prévoyance Sociale (OPS), afin d'instaurer un climat de franche collaboration et de prévenir tout malentendu dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

Prenant en compte l'acceptation de la République du Cameroun d'abriter cette rencontre, le Conseil a autorisé sa tenue courant août 2011.

Par ailleurs, afin de favoriser une synergie entre la CIPRES et les OPS, le Conseil a instruit la Commission de Surveillance et le Secrétariat Permanent d'organiser en tant que de besoin, des réunions de concertation avec les OPS semestriellement, de préférence pendant les sessions du Conseil des Ministres.

Suite à la reprise de la participation de la Guinée Equatoriale aux activités de la CIPRES, le Conseil a relevé la nécessité pour la CIPRES, d'établir un cadre d'échanges avec ce pays, aux fins d'examiner toutes les questions d'ordre organisationnel et financier liées à son retour au sein de la Conférence.

Enfin, le Conseil a été informé par le Ministre de la République du Gabon de la tenue de la rencontre des responsables financiers et comptables à Libreville du 29 août au 02 septembre 2011.

Au terme de ses travaux, le Conseil adresse ses remerciements au Bureau International du Travail (BIT) pour les facilités mises à sa disposition, qui ont permis le bon déroulement de sa 17^{ème} session extraordinaire.

Fait à Genève, le 10 Juin 2011

LE CONSEIL DES MINISTRES